



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 3 septembre 2021

Depuis le début de l'année 2021, 24 décès (contre 19 à la même période en 2020) sont à déplorer sur les routes du département. Le préfet rappelle aux usagers la plus grande prudence sur nos routes.

Au 29 août 2021, on compte **629** accidents de la route soit une augmentation de 20 % par rapport à 2020.

Ces accidents de la route ont fait **740** blessés (contre **622** en 2020 soit une augmentation de 19 %) dont **175** blessés hospitalisés (contre **132** en 2020 soit une augmentation de 33 %).

Ces accidents sont principalement dus à l'inattention (**115 accidents**), aux refus de priorité (**113 accidents**) et au défaut de maîtrise (**98 accidents**).

Durant la semaine du 23 au 29 août 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **622** excès de vitesse ;
- **20** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **14** délictuelles ;
- **13** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **12** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **2** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **4** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **44** suspensions du permis de conduire.

Ces derniers jours ont été marqués par le retour de la pluie. Sur la route, soyez vigilants.

En cas de pluie, une vitesse trop élevée peut entraîner des risques de dérapage. N'oubliez pas :

- Adaptez votre vitesse à l'état de la route car la chaussée mouillée réduit fortement l'adhérence des pneus.
- Allongez de façon significative la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.
- Utilisez les feux de brouillard avant : ils peuvent compléter les feux de route en dehors des agglomérations et sur les routes étroites et sinueuses.

En cas de brouillard combiné avec la pluie, la visibilité est encore plus réduite et notamment la perception des distances :

- Réduisez votre vitesse en fonction du manque de visibilité : n'oubliez pas que sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, les vitesses maximales autorisées sont abaissées à 50 km/h.
- Utilisez vos feux de brouillard arrière pour être bien visible des usagers.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**



EN CAS D'INTEMPÉRIES

- Vérifiez les équipements de votre véhicule 
- Consultez les prévisions météo avant tout déplacement 
- Adaptez votre conduite aux conditions d'adhérence et de visibilité 
- Respectez les restrictions de circulation 

